

Les délégués syndicaux SNES et FO
mandatés pour ce courrier par les enseignants
du collège Louise Michel à Faremoutiers

le 15 octobre 2015
à madame Galéazzi
Directrice de l'académie de Créteil

Madame,

Une expérimentation a lieu depuis le début de l'année scolaire au collège Louise Michel de Faremoutiers, elle fait apparaître de lourdes conséquences tant sur le plan scolaire, que sur le temps nécessaire pour prendre un repas.

Si comme l'indique le site du ministère il n'y aurait pas de temps réglementaire, je vous cite un passage : *Y a-t-il une réglementation qui fixe la durée de la pause déjeuner ?*

Non, cette durée est fixée en fonction de l'emploi du temps des élèves. C'est au chef d'établissement qu'il appartient d'aménager cet emploi du temps, si la situation paraît le nécessiter et après consultation du CA, pour atténuer, par exemple, les désagréments liés à une pause déjeuner trop courte.

Dans ce collège le temps de repas des élèves peut être très court : 26mn, il nous semble évident qu'en aucune façon dans cette situation les élèves ne peuvent se détendre, échanger etc..tel qu'il est préconisé ailleurs

Ce temps du repas doit être d'une demi-heure minimum et ne doit pas comporter l'attente éventuelle pour le service. Dans toute la mesure du possible, et selon le fonctionnement propre à chaque école ou établissement, il est recommandé que les emplois du temps soient élaborés en tenant compte de la pause méridienne.....

C. n° 2001-118 du 25-6-2001 NOR : MENE0101186C RLR : 505-9 MEN - DESCO B4 - AGR - INT - ECO - MES

A d'autres endroits il est stipulé que le temps de pause méridienne ne devrait pas être de moins de 45mn.

Or dans ces 26mn sont compris les temps de déplacements, de passage aux toilettes et au libre service de distribution des repas ! Il leur reste pour prendre leur repas 15 mn maximum, les retards en cours sont donc fréquents malgré la vigilance des surveillants. Et la fatigue s'accumule.

Dans cette période où les rythmes scolaires sont le « socle » des journées scolaires comment peut-on en être arrivé là?!

S'ajoute à cette nouvelle organisation dite « pédagogique », des rythmes d'apprentissage accélérés, cours de 45 mn, qui peuvent être parfois, voire souvent, peu appropriés à l'approfondissement, aux développements, aux questionnements, à l'interactivité et à la mise en activité.

Nous avons fait un bilan par niveau et par discipline, si à certains niveaux, pour certaines disciplines, il apparaît des gains : hist-géo et sciences physiques par exemple en 5è-4è : un gain de 3 semaines sur une année ou en français en 4è un gain de 0,8 semaine.

Des pertes importantes comptées en semaines apparaissent : phys-chimie en 3è : - 5,23 semaines ou en lettres en 6è : - 4,09091sem, en musique et arts plastiques : à tous les niveaux : - 6,54545 sem, en grec dernier exemple :- 11,4545sem. Ces énormes pertes sont-elles l'expression d'une idée de « disciplines secondaires », quid de l'Histoire des Arts dans ce cas!

Un gain formidable pour l'EN est à relever : par exemple : le professeur d'Arts plastiques se retrouve à enseigner à 21 divisions dans les 18h de son service et sans aucune compensation bien sûr !!! Les élèves n'ayant ainsi par le temps légal d'une heure de cours !

Cette situation nous alarme, nos missions sont-elles respectées, le temps dû à chacun dans le cadre de l'Education nationale est-il lui aussi respecté ? Nos statuts, eux, sont piétinés.

Il fallait gagner seulement une plage horaire supplémentaire, la neuvième, il manque environ 35 à 40 mn pour faire comme ailleurs.

Seuls des horaires de bus inadéquats entraîneraient cette situation.

Face à tous ces dysfonctionnements graves nous vous demandons, Madame, de bien vouloir peser pour qu'ils cessent, qu'une solution soit trouvée avec les transporteurs, que notre établissement, nos élèves, notre enseignement et notre pédagogie ne soient plus soumis à ce qui paraît secondaire, l'intérêt (privé ou financier) d'une compagnie de cars.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir Madame nos sincères salutations